

PROJET DE DELIBERATION
Conseil Municipal d'Ambilly
28 mars 2019

Finances n° 2019-020 : Vote des taxes locales pour l'année 2019

Monsieur le Maire expose :

L'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2019 nous a été transmis le 15 mars 2019 par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le montant attendu, sans augmentation d'impôts, s'élève à 2 366 215 euros obtenu en portant les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 10,99 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,10 %
- Taxe foncière (non bâti) : 33,89 %

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'approuver** les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2019 présentés ci-dessus.